

Date d'impression : 07.11.2012

Révision: 07.11.2012

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**

- **Nom du produit:** CORI-SOL PRIM

- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Peinture

- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- **Producteur/fournisseur:**

Usine :CELLIOSE

Chemin de la Verrerie - BP 58
69492 PIERRE BENITE Cedex

France

Tél. +(33) 04 72 39 77 77

Exploitant : WOODCARE PRO

3 Place Bellevue
69004 LYON

Tel : 04 78 98 27 32

coril-pro@orange.fr

- **Service chargé des renseignements:**

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : (33) 01 45 42 59 59

société/organisme : ORFILA

- **Numéro d'appel d'urgence:**

Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité: coril-sds@orange.fr

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**

R10-52/53-66-67: Inflammable. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

A des effets narcotisants.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **Éléments d'étiquetage**

- **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Préparations dangereuses: Directive 1999/45/CE modifiée par la directive 2001/60/CE.

Fiches de données de sécurité: selon 1907/2006/CE, Article 31

- **Phrases R:**

10 Inflammable.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Phrases S:**

2 Conserver hors de portée des enfants.

23 Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.

24 Éviter le contact avec la peau.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

(suite page 2)

F

Nom du produit: CORI-SOL PRIM

(suite de la page 1)

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

- **Identification particulière de certaines préparations:**

Contient: bis(2-éthylhexanoate) de cobalt, 2-butanone-oxime. Peut déclencher une réaction allergique.

- **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- * • **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• Composants dangereux:		
CAS: 64742-48-9 EINECS: 265-150-3 Reg.nr.: 01-2119463258-33	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques Xn R65 R10-66-67 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; STOT SE 3, H336	25-50%
CAS: 64742-48-9 EINECS: 265-150-3 Reg.nr.: 01-2119457273-39 01-2119473977-17	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques Xn R65 R66 Asp. Tox. 1, H304	10-25%
CAS: 1317-65-3	carbonate de calcium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	2,5-10%
CAS: 64742-82-1 EINECS: 265-185-4 Reg.nr.: 01-2119458049-33 01-2119490979-12 01-2119473977-17	naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré Xn R65; N R51/53 R10-66-67 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336	< 0,5%
CAS: 96-29-7 EINECS: 202-496-6 Reg.nr.: 01-2119539477-28	2-butanone-oxime Xn R21-40; Xi R41; Xi R43 Carc. 2, H351; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317	< 0,5%
CAS: 136-52-7 EINECS: 205-250-6 Reg.nr.: 01-2119524678-29	bis(2-éthylhexanoate) de cobalt Xi R43; N R50/53 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1, H317	< 0,5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

F

Nom du produit: CORI-SOL PRIM

(suite de la page 2)

- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
Eau
Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** L'utilisation d'un appareil respiratoire peut être nécessaire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

Nom du produit: CORI-SOL PRIM

(suite de la page 3)

- Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1317-65-3 carbonate de calcium
VME 10 mg/m³

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel:

- Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.

- Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH: Non déterminé.

- Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: 175°C

(suite page 5)

Nom du produit: CORIPRIM SOL

(suite de la page 4)

•	Point d'éclair	> 21°C
•	Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
•	Température d'ignition:	240°C
•	Température de décomposition:	Non déterminé.
•	Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas
•	Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs
•	Limites d'explosion:	
	Inférieure:	0,6 Vol %
	Supérieure:	7,0 Vol %
•	Pression de vapeur à 20°C:	1 hPa
•	Densité à 20°C:	0,982 g/cm ³
•	Densité relative:	Non déterminé.
•	Densité de vapeur:	Non déterminé.
•	Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
•	Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
•	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
•	Teneur en substances solides:	52,1 %
•	Autres informations	Les dispositions de la directive 2004/42/CE sur les Composés Organiques Volatils (COV's) s'applique à ce produit. Reportez-vous à l'étiquette du produit et / ou fiche technique pour plus d'informations.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
64742-48-9 hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques		
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3000 mg/kg (rab)
64742-48-9 hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques		
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3000 mg/kg (rab)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.

(suite page 6)

Nom du produit: CORIPRIM SOL

(suite de la page 5)

- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Nocif pour les organismes aquatiques.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

• Catalogue européen des déchets
08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

• No ONU	
•	ADR, IMDG, IATA UN1263
• Nom d'expédition des Nations unies	
•	ADR 1263 PEINTURES, Dispositions spéciales
640H	

- **Classe(s) de danger pour le transport**
 - **ADR**
- 

- **Classe** 3 (F1) Liquides inflammables.

Date d'impression : 07.11.2012

Révision: 07.11.2012

(suite page 7)

Quick
-FDS [17851-
59199-17915-
011324] - 2016-11-
14 - 16:26:39

Nom du produit: **CORI-SOL PRIM**

(suite de la page 6)

<ul style="list-style-type: none"> • Étiquette 3 • IMDG, IATA 	
<ul style="list-style-type: none"> • Class 3 Flammable liquids. • Label 3 	
<ul style="list-style-type: none"> • Groupe d'emballage • ADR, IMDG, IATA III 	
<ul style="list-style-type: none"> • Dangers pour l'environnement: • Marine Pollutant: Non 	
<ul style="list-style-type: none"> • Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables. • Indice Kemler: 33 • No EMS: F-E,S-E 	
<ul style="list-style-type: none"> • Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Indications complémentaires de transport: • ADR • Quantités limitées (LQ) 5L • Code de restriction en tunnels D/E 	

15 Informations réglementaires

* • **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

• **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux.

Préparations dangereuses: Directive 1999/45/CE modifiée par la directive 2001/60/CE.

Fiches de données de sécurité: selon 1907/2006/CE, Article 31

• **Phrases R:**

10 Inflammable.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

• **Phrases S:**

2 Conserver hors de portée des enfants.

23 Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.

24 Éviter le contact avec la peau.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

• **Identification particulière de certaines préparations:**

Contient: bis(2-éthylhexanoate) de cobalt, 2-butanone-oxime. Peut déclencher une réaction allergique.

• **Prescriptions nationales:**

Ce produit peut-être concerné par les maladies professionnelles.

Le tableau des maladies professionnelles est disponible sur la base de données du site <http://inrsmp.konosphere.com> <<http://inrsmp.konosphere.com/>>

(suite page 8)

D

Date d'impression : 07.11.2012

Révision: 07.11.2012

Nom du produit: CORI-SOL PRIM

(suite de la page 7)

Ce produit peut être concerné par la nomenclature des installations classées suivant le code de l'environnement. Cette nomenclature est disponible sur le site <http://www.ineris.fr/aida>

- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

● Phrases importantes

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R10 Inflammable.

R21 Nocif par contact avec la peau.

R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

● **Service établissant la fiche technique:** WOODCARE PRO

● **Contact:** Voir l'adresse dans le point 1 de cette Fiche de données de sécurité

● *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

F